



237205 - Le jugement des jeux électroniques dans lesquels le joueur est doté de plusieurs coeurs dont chacun lui redonne la vie.

question

Comment juger les jeux électroniques qui portent une inscription selon laquelle le joueur possède trois âmes et qu'en cas de perte, il peut rejouer? On dit encore qu'il possède cinq coeurs ou quelque chose comme ça.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'islam ne s'oppose pas au divertissement et à la recherche du plaisir licite avec des moyens licites. En principe, la pratique des dits jeux est licite, à moins qu'ils ne détournent d'un devoir religieux tels l'observance des prières et la piété filiale, et n'impliquent pas une chose interdite. Pourtant qu'il y a de nombreux aspects interdits! En voici une partie:

1. Les jeux qui représentent des guerres opposant les bons habitants de la terre aux mauvais habitants du ciel. Ce qui véhicule des idées comme l'accusation d'Allah Très-haut, le manque de respect pour Lui et la mise en cause des nobles anges.

3. Les jeux qui visent à mettre en relief le caractère sacré de la Croix et d'autres symboles de la mécréance, et insinuent que le simple fait de passer à côté de la Croix procure la force et la paix, etc. Il en est de même des jeux qui concourent à la confection de cartes relatives aux fêtes de la nativité chez les Chrétiens.

3. Les jeux qui approuvent la magie, la glorifient et honorent les magiciens. On trouve encore dans les jeux d'autres aspects répréhensibles que nous avons expliqués dans le cadre de la fatwaa n° [2898](#).



La pratique des jeux dans lesquels le joueur possède trois âmes ou passe à côté d'un coeur qui lui donne une vie lui permettant de continuer de jouer selon les règles du jeu, tout cela ne représente aucun inconvénient car il ne s'agit que d'un jeu de distraction et de divertissement. Aucun des participant ne leur donne un caractère sérieux. C'est juste un moyen de donner sa chance à un autre joueur. C'est pour rendre le jeu semblable à la réalité que la deuxième chance est appelée deuxième âme!

En principe, la loi régissant les jeux est assez souple. C'est pourquoi elle permet aux filles d'utiliser des objets possédant des formes qui ne correspondent à aucune réalité comme des chevaux avec des ailles à l'instar de ceux qu'Aïcha (P.A.a) manipulait. En effet, Abou Dawoud (4932) a rapporté qu'Aïcha (P.A.a) a dit: « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soit sur lui) rentra suite à une expédition sur Tabouk ou Khaybar et trouva un rideau installé dans un coin (de sa chambre). Quand le vent souffla sur le rideau, il s'écarta de sorte à laisser apparaître des « filles » (poupées habillées comme de nouvelles mariées) appartenant à Aïcha:

-« Qu'est-ce que c'est, ô Aïcha? »

-« Mes filles! » Le Messager aperçoit entre elles un cheval doté de deux ailles en papier et dit:

-« Et ce qui est au milieu des filles? »

-« C'est un cheval. »

-« Et ce qu'il porte?

-« Deux ailles en papier? »

-« Un cheval doté d'ailles? »

-« N'as-tu pas entendu que Solomon possédait des cheveux dotés d'ailles? »

Le Messager éclata de rire de sorte que j'ai aperçu ses molaires. » Ce hadith est jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* Abou Dawoud.



Toutefois, il faut bien éviter la pratique de jeux qui comportent les symboles des fausses religions comme la Croix, les statues de Buddha et d'autres symboles de la mécréance et de l'égarement. Se référer à toutefois utiles à la fatwa n°[103237](#).

Allah le sait mieux.